



FINANCES
PUBLIQUES

Au cœur des luttes

CGTR - Finances publiques
Syndicat affilié à la CGT Finances publiques

DECLARATION DE LA CGTR-FINANCES PUBLIQUES AU CTL DU 3 Décembre 2020

Madame la présidente par intérim,

La mise en place d'une nouvelle période de confinement devait permettre d'enrayer la propagation du virus COVID 19 dans notre pays. Cela semble chose faite puisque les chiffres des cas positifs et du nombre des hospitalisations sont en baisse tant au niveau national que sur notre département.

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire prolongé, avec des mesures de confinement allégées par rapport à celles en vigueur en début d'année, les agents des Finances publiques restent en première ligne, en soutien à l'économie.

L'exercice de leurs missions s'est compliqué depuis le mois de mars avec la généralisation du télétravail sur 5 jours par semaine pour les agents vulnérables.

Pour la CGTR Finances Publiques, il était bien-sûr évident de veiller avant tout à la protection des agents.

Dans ce contexte, la priorité n'est pas à la mise en œuvre des réformes et des restructurations qu'une très large partie des personnels rejette toujours.

La CGTR Finances Publiques demande le retrait de toutes les réformes régressives en cours et à venir.

Les charges de travail, les retards accumulés du fait de la crise sanitaire, le manque de personnels dans les services sont suffisamment lourds pour ne pas en rajouter (pour exemple : la situation de la TSDMA et de la Paierie Régionale).

Actuellement, imposer aux agents les réformes, des restructurations est contre-productif, scandaleux et en un mot indigne.

Votre volonté honteusement affichée de profiter du contexte sanitaire actuel pour faire avancer à marche forcée le NRP ou toute autre restructuration, reviendrait alors à envoyer aux personnels et à leurs représentants un signal méprisant.

Concernant l'ordre du jour :

- Les ponts naturels :

La CGTR Finances publiques s'oppose depuis toujours à la mise en place des ponts naturels et cela, pour 2 raisons :

- Vous imposez des jours de congés à des agents pas obligatoirement demandeurs, il s'agit là d'une véritable atteinte à la liberté de chacun d'organiser librement ses congés.
- C'est aussi une dégradation du service public, l'ensemble des services étant fermé ces jours-là.

- Bilan de la campagne d'évaluation :

La CGTR Finances publiques constate que le travail de sape sur les procédures de recours par l'administration a fonctionné puisque cette dernière se félicite en nous informant que 5 agents, tous grades confondus, ont fait un recours en CAPL en 2020.

Cela ne signifie surtout pas que les agents sont maintenant miraculeusement satisfaits de leur évaluation, mais simplement qu'ils s'en désintéressent, estimant à tort qu'elle n'a plus d'importance et d'impact sur leur carrière ! Cette négligence est dangereuse ! La rémunération au mérite directement liée à cette évaluation arrive dans les prochains mois dans notre administration avec la mise en place du RIFSEEP. Le bulletin de paie de l'agent sera directement impacté par sa notation !

- Transfert de la mission hospitalière de St Paul vers Le Tampon :

Pour la CGTR Finances publiques, la fusion de services, dans le cadre du NRP ou autre restructuration, en l'espèce, la fusion des trésoreries hospitalières du département (pour rappel : 4 initialement implantées à La Réunion!) ne doit pas être synonyme de suppression d'emploi et de recul du service public.

Nous affirmons que la création de la trésorerie hospitalière du Tampon, de par son caractère unique, a déjà entraîné des suppressions d'emplois et un recul important du service public. Comment l'usager hospitalisé à St Benoît ou à St Denis réglera-t-il ses frais d'hospitalisation restant à charge ?

Mais oui, bien-sûr ! Il ira chez le buraliste, entre un tiercé et une Dodo !

Les sujets soumis par l'administration à l'avis des représentants du personnel ne le sont toujours que pour la forme . Aucune marge de manœuvre, aucune négociation , aucune réponse aux éventuelles questions posées, la direction considère donc le CTL comme une simple chambre d'enregistrement. L'administration se permet tout, même de s'asseoir sur le règlement intérieur en refusant de soumettre au vote des représentants des personnels le sujet aussi délicat que la mise en œuvre du paiement de proximité.

La CGTR finances Publiques s'oppose à ce que le CTL soit une chambre d'enregistrement, au bon vouloir d'une administration toujours plus autoritaire et déroulant à son bon gré des réformes de plus en plus régressives.

La CGTR Finances publiques revendique un réel espace de dialogue.

La CGTR Finances Publiques exige l'abandon du NRP pour La Réunion.

Notre département, dont 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, avec 23 % d'illettrisme et au moins autant d'illectronisme souffre d'une situation sociale catastrophique !

La population réunionnaise ne peut supporter une réforme aussi destructrice de notre service public.

Nous en aurions fini si nous n'avions pas appris hier la suppression de 7 emplois nets en 2021 à la DRFIP de La Réunion !

Ces suppressions sont inacceptables, scandaleuses, insultantes pour tous les agents du département et pour l'ensemble de la population réunionnaise !

Dans ces conditions, vous vous doutez bien que nous, représentants de la CGTR Finances publiques, ne pouvons accepter de siéger aujourd'hui à ce CTL.

La CGTR Finances Publiques n'accompagnera pas vos réformes dévastatrices !

La CGTR Finances Publiques ne les cautionnera pas !

Les élus CGTR au CTL : Stéphanie CADET, Philippe ROOS, Erika GOURDE, Thierry DONADIO,
Expert : Michael JALMA